

VILLE DE FLINES LEZ RACHES

ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE

Nous, Maire de la Commune de Flines-Lez-Râches,  
Vu le code des Collectivités Territoriales art. L 2212.2 - 2213.1 - 2213.2 - 2213.3,  
Considérant la nécessité de réglementer la circulation, **sur la D35 rue Jean Chemin**, à  
Flines-Lez-Râches pour un remplacement de poteau réalisés par l'entreprise SADE  
TELECOM – TSA 70011 CHEZ SOGELINK – 69134 DARDILLY Cedex.

**ARRETONS**

Article 1 : La circulation pourra être restreinte ou alternée et le stationnement sera interdit  
durant la durée du chantier **du 28 avril 2023 au 28 mai 2023**.

La vitesse autorisée pendant la durée des travaux est limitée à 30 km/heure.

Article 2 : Des panneaux de signalisation et / ou des feux tricolores seront mis en place par  
l'entreprise concernée.

Article 3 : Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Douai et la Police Municipale de  
Flines-Lez-Râches sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Flines-Lez-Râches, le 13 avril 2023.

Le Maire,



**Signé**

Annie GOUPIL